

# Avis aux étudiants (S1, S3 et S5)

Pour une bonne marche des procédures en relation avec les examens, tous les étudiants sont tenus de respecter les points suivants :

1. Toute absence à l'examen doit être justifiée (au maximum **72h** après l'examen).
2. Toutes les réclamations doivent se faire à travers le site web de l'établissement ([www.fs-umi.ac.ma/EspaceEtudiant](http://www.fs-umi.ac.ma/EspaceEtudiant)). La période est fixée du 14 au 15 janvier 2018 (avant 18h) ;
3. Le traitement des réclamations par les responsables des modules est fixé le **16 janvier 2018**.

L'administration